

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 OCTOBRE

BISMARCK ET CRISPI

L'affaire de Raon sur-Plaine est désormais reléguée au second plan. L'Allemagne a déjà donné à la France un commencement de satisfaction; nul doute maintenant que le malheureux incident qui a si vivement ému l'Europe entière pendant ces derniers jours ne reçoive définitivement une solution amiable.

Est-ce M. de Bismarck qui a mandé auprès de lui M. Crispi, est-ce M. Crispi qui a sollicité une entrevue du chancelier allemand pour affirmer son adhésion à la politique de l'alliance austro-allemande?

On prétend que la Bulgarie et le Vatican feront les frais du colloque ministériel. Les journaux italiens, les organes officiels affectent, eux, de ne pas se prononcer; la Riforma, feuille toute dévouée à la politique du Quirinal, écrit:

Cette entrevue donne l'idée la plus rassurante et la plus flatteuse de la situation politique dont l'Italie jouit en Europe; il étoit d'ailleurs naturel qu'à la suite des rapports qui unissent les deux gouvernements, et en raison de la sympathie qui rapproche les deux hommes d'Etat, on sentit la convenance d'un échange direct de vues sur les questions intéressant le plus les deux pays et la paix européenne.

Mais cette réserve diplomatique de la

presse officielle ne nous empêche pas de croire que c'est la situation du Saint-Siège que le prince de Bismarck a surtout en vue dans ses rapports avec le représentant du gouvernement italien.

Il est clair que le rôle des journaux de la péninsule, hostiles au Saint-Siège, est d'atténuer le plus possible l'importance que reprend bon gré malgré la question du Vatican devant l'Europe. Mais cette tactique même ne fait que nous confirmer dans notre sentiment.

Il n'est du reste pas vraisemblable que les affaires de Bulgarie, qui n'intéressent que très indirectement l'Italie, aient pu seules motiver le déplacement de M. Crispi. La Bulgarie est ici le prétexte, le Vatican la cause réelle. L'entrevue des deux ministres ne peut offrir même un intérêt quelconque que si on l'envisage à ce point de vue.

Il est vrai que la France ne sera probablement par laissée de côté dans l'entretien ministériel. On peut hardiment affirmer même qu'on ne dira pas sur notre compte des choses favorables. Mais nous ne pouvons en être surpris. Nous savons depuis longtemps qu'il n'est pas dans les intentions de l'Italie de plaider auprès du gouvernement allemand la cause de la France.

Une dépêche de Vienne confirme que la France ne sera pas bien traitée dans cette conférence.

En Autriche, dit cette correspondance, on présente l'entrevue que M. Crispi va avoir avec le prince de Bismarck comme le complément de celle qui eut lieu entre le chancelier et le comte Kalnoky. C'est une démonstration des puissances centrales contre le rapprochement franco-russe.

La Deutsche Zeitung, ayant rappelé les sentiments anti-français de M. Crispi, dit: « Le ministre italien n'oubliera pas dans cette entrevue que, si la France sortait victorieuse d'une guerre avec l'Allemagne, elle exigerait une seconde revanche en Italie et détruirait l'œuvre élevée à la faveur du désastre français de 1870. »

L'ABDICATION ÉLECTORALE

Les conservateurs de l'Orne ont renoncé à présenter un candidat législatif dans un département où, depuis plusieurs années, ils sont maîtres des élections.

Une pareille décision étant de nature à provoquer certains commentaires et à causer quelque surprise, les députés de l'Orne ont cru devoir en indiquer les motifs dans une affiche ainsi conçue:

Messieurs les électeurs, Il en est des luttes électorales comme de toutes les luttes: il ne faut s'y aventurer, même avec la certitude de la victoire, que quand la somme des avantages que peut en tirer le pays doit largement compenser les calamités qu'elles entraînent. Quelle est la situation dans l'Orne et quels avantages résulteraient pour le département, dans les circonstances actuelles, de la nomination d'un député conservateur en remplacement du regretté Rouleaux-Dugast?

Est-ce que tout cela changerait la face des choses, l'orientation de la politique, la division des partis dans la Chambre?

Est-ce que la majorité en serait plus impuissante à faire le mal qu'elle fait?... Est-ce que la minorité en pourrait davantage faire le bien qu'elle se propose?

Il n'y a pas d'illusions à avoir à cet égard: il y aurait à droite 175 membres au lieu de 174, et voilà tout.

Et, pour arriver à ce résultat absolument négatif, il faudrait rejeter le pays dans toutes les excitations, dans toutes les irritations de la lutte, il faudrait ranimer les colères et les haines, il faudrait déchaîner contre nos amis le redoublement des taquineries, des vexations, des persécutions d'un gouvernement dont vous avez pu apprécier le sens moral, rien que par la précipitation scandaleuse et cynique avec laquelle il a convoqué le corps électoral.

Et tout cela, qu'on le remarque bien, quand tout le monde se sent à la veille d'événements et de complications qui peuvent, d'un instant à l'autre, acculer le gouvernement à la nécessité d'une dissolution.

Eh! bien, non, vos députés ne se croient pas le devoir, ne se croient pas le droit de vous engager à recommencer la lutte.

Nos adversaires ne manqueront pas de dire que nous avons peur d'un échec. Laissez-les dire et ajournez votre réponse au moment, peut-être prochain, où vous leur pourrez prouver que vous n'êtes pas de ceux qui changent en quelques mois de sentiments et de principes, et que ce que vous étiez en octobre 1885, vous l'êtes encore aujourd'hui.

Alors, messieurs, il ne s'agira plus d'une manifestation locale, isolée et ne pouvant se traduire pour vous par aucun avantage: il s'agira d'un effort général et suprême dont sortira, si vous le voulez, avec l'écrasement de la tyrannie, odieuse et ruineuse, sous laquelle vous vivez depuis dix ans, le triomphe de vos intérêts, de vos idées et le salut de la France!

Reservez toutes vos énergies et toutes vos ressources pour ce jour là!

Baron de Mackau, Dugué de La Fauconnerie, vicomte de Turenne, comte de Lévis-Mirpoix.

Vous avez bien lu. Pour justifier l'absence conservatrice, les députés de l'Orne n'invoquent pas des raisons locales; ils formulent une doctrine générale, absolue, qui peut se résumer ainsi:

Ce n'est pas la peine de livrer bataille sur le champ électoral pour le mince profit d'envoyer un député conservateur de plus au Palais-Bourbon.

Un député de plus! disent les représentants, de l'Orne, est-ce que cela changerait la face des choses, l'orientation de la politique, la division des partis dans la Chambre? Est-ce que la majorité en serait plus impuissante à faire le mal qu'elle fait? Est-ce que la minorité en pourrait davantage faire le bien qu'elle se propose?

Il n'y a pas d'illusions à avoir à cet égard: il y aurait à droite 175 membres au lieu de 174, et voilà tout.

Ce « voilà tout » mériterait d'être monté

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Les parents de Françoise Dugast vivaient dans la célation, mais ils ne disaient rien qui pût chagriner leur fille ou lui rappeler les événements du 25 mai.

Ils finissaient, eux aussi, par croire avec Françoise à l'innocence de Jean Beaugard et ils tremblaient d'avoir été cause, par leurs réticences ou les ambiguïtés de leur langage, de la condamnation du jeune homme.

Quant à leur fille, elle n'avait jamais varié dans ses sentiments, ses appréciations, et l'énergie de ses déclarations.

Elle avait toujours cru, et elle croyait plus que jamais à l'innocence de son fiancé. Mille petits incidents la confirmaient dans cette pensée, et elle ne pouvait s'arracher à cette idée fixe qui la poursuivait nuit et jour: « Jean Beaugard, que j'aime, est innocent et cependant il est au bagne et il y mourra, parce qu'il m'a aimé. »

Frapnée de son courage et de la persévérance de son amour au milieu de telles épreuves, les

gens du pays ne parlaient d'elle qu'avec respect, et ils l'appelaient: fiancée du forçat.

Françoise ne trouvait de consolation qu'auprès du curé de Châteaubriant qui venait souvent la voir et qui avait avec elle de très longs entretiens, au grand désespoir de M. Tuloup.

M. le curé, qui avait reçu dès l'origine toutes les confidences de la famille Beaugard et de la jeune fille, ne pouvait pas croire, lui non plus, à la culpabilité de Jean Beaugard. Il s'était incliné devant les faits, devant l'autorité de la chose jugée, mais, au fond du cœur, il avait protesté, avec beaucoup d'autres, contre les erreurs de la justice humaine.

Il attendait le signal de la Providence et l'ordre de Dieu pour faire justice.

Lui aussi, il voyait M. Tuloup.

Dans les rues, dans les maisons, quand on lui parlait de l'attentat du 25 mai, dans un sens ou dans l'autre, en faveur de l'infortuné Beaugard ou de son adversaire, il gardait un obstiné silence.

Voilà ce que savait, voilà ce que se disait M. Tuloup, plongé dans ses rêveries, et, cette nuit-là, plus pâle encore et plus furieux qu'à l'habitude, il ne se coucha qu'au petit jour et ne sommeilla que quelques heures.

Quand il s'éveilla, son parti était pris.

Définitivement repoussé par Françoise Dugast qui le méprisait et l'insultait, il crut qu'il ne

devoit pas plus longtemps s'obstiner dans une vaine recherche, et il se décida à tourner ses regards d'un autre côté.

Il n'avait pas de temps à perdre, en effet, pour profiter de ses dernières années de jeunesse, se remarier et se créer un foyer, puisque son crime n'était connu que de Dieu seul et d'un forçat désormais sans défense.

Sa résolution fut soudaine et il se dirigea, dans la journée, vers la maison du juge de paix, M. Damblié, dont la fille, Marguerite, comptait déjà vingt-sept ou vingt-huit automnes et cherchait partout, au dire du public, un époux.

En le voyant sonner à sa demeure, le juge de paix fut ravi; il devina en un instant que la visite de M. Tuloup, dont il connaissait la fortune, était une visite intéressée et intéressante.

Or, il y avait de longues années que M. Damblié cherchait à marier sa fille pour mettre bonne fin, comme il disait, à sa longue carrière de judicature.

Il s'était adressé, à cet effet, à tous les saints du paradis.

Mais il n'avait point dédaigné de recourir aux bons offices des commères de Châteaubriant, leur demandant de l'aider à mettre en ménage sa « douce Marguerite. »

Et c'était un regret pour lui, un regret cuisant, lorsqu'il apprenait que quelque jeune homme

s'était marié dans la villa sans penser à Marguerite.

Quelquefois cette pensée: marier Marguerite, le poursuivait jusqu'au prétoire sur son siège de juge de paix, et il lui prenait envie certains jours, pour en finir, de condamner l'un des plaideurs à épouser sa fille pour tous dommages-intérêts.

On ne pouvait lui faire plus de peine qu'en lui disant: « Eh bien, cette année, marierons-nous Marguerite? » Mais, en revanche, comme on lui faisait plaisir, comme ses yeux brillaient, comme ses oreilles se dressaient, comme ses derniers cheveux blancs s'agitaient sur son crâne dénudé, lorsqu'on venait lui dire à l'oreille: « J'ai une idée! » ou bien: « Je connais un parti! »

Quant à la « douce Marguerite », une forte brune de six pieds de haut, avec une moustache naissante et même un léger commencement de favoris, accompagnés d'une houppe de poils bruns sur la pommette gauche, elle s'inquiétait fort peu de mariage, et tenait comme une matrone la queue de la poêle chez M. le juge de paix, son père.

Et quand M. Damblié lui parlait de quelque soupirant:

— Moi, s'écriait-elle, abdiquer ma liberté entre les mains d'un homme! non, non, jamais! j'aime mieux rester vieille fille et coiffée sainte Catherine!

Et son père se désolait de la voir si peu

en épingle de cravate solutionniste.

Un député conservateur de plus — n'eût-il pas l'importance de M. Mackau et l'empaleur de M. Dugué de La Fauconnerie — ne nous paraît pas à nous, simples journaliers, chose méprisable.

Faut-il rappeler que la République actuelle a été votée à une voix de majorité, et que nombre d'autres votes parlementaires importants ont été émis à une seule voix ?

Et puis 4 députés et 4 députés font deux députés en bonne arithmétique. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Si, dans nos divers départements, on tenait le raisonnement formulé par les représentants de l'Orne, c'en serait fait de l'action conservatrice ; « et voilà tout ».

Déclarer aux électeurs qu'ils n'ont rien à faire dans les élections partielles ; les engager à laisser, jusqu'au jour d'une consultation générale du suffrage universel, le champ libre aux républicains ; les encourager à ne pas s'exposer aux désagréments de la lutte, aux huines, aux colères, aux vexations administratives : ce serait décréter l'abdication électorale du parti conservateur ; ce serait prononcer le licenciement de l'armée conservatrice.

Le devoir de l'Opposition, c'est de toujours lutter, c'est de toujours tenir son organisation en mouvement et ses troupes en haleine.

Les honorables représentants de l'Orne sont-ils bien sûrs qu'après avoir engagé leurs électeurs à rester chez eux de peur d'attraper des rhumes de cerveau, ils les retrouveront ultérieurement plus aguerris, plus vaillants, plus confiants, plus dévoués ?

Ce que nous apercevons dans l'Orne, c'est cette politique d'abdication suscitée d'abord au Palais-Bourbon par M. le baron de Mackau, et transportée du domaine parlementaire sur le terrain électoral.

Nous avons entendu préconiser, dans ces derniers mois, le système d'une double politique dont l'une destinée au pays, et l'autre au Parlement.

L'honorable M. de Mackau a tourné le dos à ce système compliqué.

Dans le pays, comme à la Chambre, il ne veut avoir qu'une politique d'un usage facile même en voyage, laquelle consiste à inviter les conservateurs à ne point trop taquiner ces pauvres républicains.

Avec cette bonne grosse politique, on peut faire la joie de Rouvier et complaire à M. Christophle, mais on doit renoncer à se débarrasser jamais de la République.

L'abstention électorale, surtout l'abstention non accidentelle, recommandée d'une façon générale, visant toutes les élections partielles, ce serait la fin du parti conservateur. JOSEPH DE GODLEWSKI.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le général Ferron voyage dans le Midi et inspecte la frontière alpine, ce qui n'est pas sans préoccuper un peu nos voisins. La *Riforma*, organe de M. Crispi, le nouveau

chef du cabinet italien, se hâte de déclarer que la France n'a rien à craindre de l'Italie et qu'aucun peuple n'est aussi sympathique aux Italiens que le peuple français. Nous le croyons volontiers ; toutefois, l'Italie est liée à l'Allemagne par un traité secret, mais dont tout le monde connaît l'existence, et qui, dans une guerre franco-allemande, n'assigne certainement pas aux Italiens le rôle d'alliés de la France. Les travaux exceptionnels de défense que nos voisins exécutent pour intercepter tous les passages des Alpes alors qu'ils ne sauraient craindre en aucune façon de notre part une guerre de conquête, exigent que nous prenions à leur égard des précautions semblables pour le cas où on les lancerait malgré eux contre nous. D'ailleurs, plus nous serons puissants, plus nous serons assurés du respect de nos ennemis et de la sympathie de nos amis.

AFFAIRE DE RAON-SUR PLAINE

La *Gazette de Cologne* annonce que M^{me} veuve Brignon recevra probablement du gouvernement allemand une somme de 50,000 marcs.

L'état de la santé de M. de Wangen est aussi satisfaisant que possible ; les médecins assurent la guérison dans quinze jours.

L'*Intransigeant* ouvre une souscription pour remplacer l'indemnité offerte par l'Allemagne à la famille Brignon ; il s'inscrit pour mille francs.

M. Rathier, député de l'Yonne, est mort subitement dans la nuit de samedi à Chablis, des suites de la congestion cérébrale qui l'avait frappé deux jours auparavant.

M. Rathier était né à Chablis, le 8 septembre 1828. Fils de l'ancien représentant du peuple, membre du Conseil général, il fut envoyé le 8 février 1871 à l'Assemblée nationale et prit place à l'Extrême Gauche. Il échoua aux élections de 1876, mais fut plus heureux le 14 octobre 1877. En 1884, il fut réélu.

En 1885, M. Rathier a été élu, au premier tour, seul sur la liste républicaine.

Le maire d'Izenave (Ain) vient de livrer à la presse une protestation fort juste au sujet de la mesure qui met à la charge des communes de moins de quatre cents habitants leurs écoles de filles.

Voici ce que dit M. le maire d'Izenave :

« Pourquoi le gouvernement a-t-il forcé ces communes à construire des groupes scolaires s'il voulait, par la suite, supprimer leurs écoles de filles ? Depuis quand les situations acquises sont-elles sacrifiées impunément ?

» Je fais appel à nos mandataires pour protester contre ces mesures indignes d'un régime de liberté et d'égalité. Que toutes les municipalités intéressées unissent leurs protestations aux nôtres. Que toutes, dans leur prochaine session de novembre, appellent l'attention de l'administration sur les effets funestes des circulaires ministérielles don-

nant à la loi du 30 octobre 1886 un effet rétroactif.

» Que l'on songe au glorieux centenaire de 1789, que l'on s'apprete à fêter dignement, et qu'il nous soit épargné la douleur de constater la coïncidence de cette mémorable date avec le retour aux privilèges et à l'inégalité ! »

ÉTRANGER

TURQUIE. — La Porte, dont toute la politique semble consister, ces dernières années, à retarder la solution des questions pendantes, a fait savoir à Paris et à Londres qu'elle réserve tous ses droits dans la question du canal de Suez, l'accord entre la France et l'Angleterre ayant été conclu sans son concours.

RUSSIE. — On lit dans la *Gazette de Moscou* :

« Les Alsaciens-Lorrains, grâce aux mesures prises par le gouvernement allemand, sont aujourd'hui plus français qu'en 1871 ; la gangrène de l'organisme allemand est une preuve éclatante de la faute commise par l'annexion ; cette faute est la vraie cause de l'inquiétude de l'Europe entière. »

ALLEMAGNE. — L'impératrice d'Allemagne a célébré, dimanche, à Bade, le soixante-seizième anniversaire de sa naissance.

L'empereur Guillaume, le grand-duc et la grande-duchesse de Bade, le roi des Belges, la grande-duchesse de Saxe, le prince Henri de Prusse et sa fiancée, la princesse Irène de Hesse-Darmstadt, ont assisté au dîner qui a eu lieu à cinq heures.

— Il semble que l'on va reprendre en Allemagne la campagne contre les fonds russes qui a fait tant de bruit au commencement de l'été.

On a beaucoup remarqué l'article d'hier de la *Gazette de la Croix*, où l'organe ultra-conservateur, qui reçoit souvent des communications de la Wilhelmstrasse, exhorte de nouveau les détenteurs de fonds russes à se défaire de ces valeurs, parce que le gouvernement en va réduire l'intérêt, en attendant qu'il cesse de les payer en espèces.

Ces insinuations odieuses causent en Russie une indignation générale.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 octobre.

Les tendances du marché restent à la hausse ; nos rentes ont encore progressé : 3 0/0, 82.32 ; 4 1/2 0/0, 109.57.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,378. Les obligations foncières et communales à lots ont un bon courant de demandes de 480 à 485. C'est un prix d'achat dont il faut se hâter de profiter afin de s'assurer des bénéfices sérieux.

La Société Générale s'est échauffée à 460. Il faut prévoir sur ce titre une hausse certaine étant donnée l'excellente situation de la société telle qu'elle ressort de ses bilans mensuels.

La Banque d'Escompte a de nombreuses transactions à 468, qui n'est qu'un cours d'attente et qui ne tardera pas à être dépassé.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 605.

répondre à ses sentiments et à ses ambitions.

Or, quand Tuloup sonna, M. Dambé se dit :

— Voilà un gendre !

Il ne se trompait pas ; ou du moins, toutes les circonstances étaient pour lui.

M. Tuloup esqua M. Dambé qui lui serra énergiquement la main et faillit l'appeler « mon gendre » par mégarde ; il rôda toute la journée autour de Marguerite, en essayant de lui faire sa cour, mais il ne voulut, le premier jour, rien avouer de ses projets.

Quelques jours après, il revint avec plus d'assurance, et enfin, à la troisième visite, il s'ouvrit à M. Dambé, et lui demanda nettement la main de sa fille qui lui fut accordée avec empressement, quoique la fille elle-même n'eût pas encore été consultée.

A partir de cet instant, M. Tuloup fut considéré comme le futur époux de la « douce Marguerite » qui n'osait pas élever des protestations contre les désirs si vivement manifestés de son père, ni diminuer la joie que celui-ci ressentait, et bientôt la nouvelle s'en répandit dans le pays.

En apprenant cette union, Françoise Dugast sourit d'un sourire étrange. C'était pour elle un commencement de vengeance !

Mais, en même temps qu'on racontait le futur mariage de M. Tuloup avec M^{lle} Marguerite Dambé, on ajoutait en parlant de celle-ci :

— La malheureuse ! elle épouse celui qui devrait être à la place du forçat.

Et ces bruits, ces soupçons, mêlés de sourires et de regards équivoques, n'échappaient ni au « vieux veuf » ni à M. Dambé et les mettaient l'un et l'autre en fureur contre les habitants, contre M. le curé, contre les Beaugard, contre les Dugast.

— On ne les châtiara donc jamais, ces gens-là qui osent insulter les honnêtes gens ! murmurait M. le juge de paix.

— Patience, patience, répondait sourdement M. Tuloup, cela viendra.

Mais ses espérances ne devaient pas être sitôt réalisées.

Un jour, M. le curé de Châteaubriant était tranquillement assis dans sa salle à manger auprès de sa petite table ronde en bois blanc.

Le chat ronflait dans la cheminée.

M. le curé achevait tranquillement sa tasse de café, et déjà pliait sa serviette pour dire ses grâces.

Tout à coup, la vieille Sophie, sa bonne, aux cheveux blancs ébouriffés, à la mine sévère, ouvrit brusquement la porte :

— Tenez, monsieur le curé, le v'là encore vot' journal ; ce journal qui contrarie toutes vos digestions ! Est-ce qu'on devrait lire tant que cela le journal ! Je vous demande un peu : tous les jours le journal ! Comme s'il pouvait y avoir des

nouvelles fraîches tous les jours ! Ça n'a pas de nom !

M. le curé prit tranquillement le journal en souriant.

— Allons donc, Sophie, plus doucement, voilà vingt-cinq ans que vous dites la même chose.

— Si je dis toujours la même chose, c'est parce que c'est toujours la même chose, et je vois bien que de lire votre journal, cela nuit à votre santé.

— Eh bien, Sophie, qu'est-ce que cela vous fait ?

— Ça me fait ? ça me fait ? que si vous vouliez être un saint, sauf vot' respect, vous ne devriez ni priser, ni lire votre journal.

— Pourquoi cela, ma bonne Sophie ?

— Parce que ce sont là deux vilains défauts, et je suis bien sûre que saint Pierre, vot' patron, et peut-être aussi saint Paul, ne devaient point priser et savaient se priver de journal !

— Ils s'en privaient !... Ah ! parbleu, je le crois bien, s'écria le bon prêtre en riant ; on n'avait encore inventé, de leur temps, ni le tabac, ni les journaux !... Mais c'est égal, Sophie, vous avez tout de même raison, au fond ; laissez-moi seulement terminer mon abonnement, et puis, nous verrons après.

Satisfaite par cette concession morale, Sophie s'éloigna en grognant, et M. le curé, mettant ses lunettes, s'assit dans un grand fauteuil de bois et ouvrit son journal pour examiner la chronique

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1887 un dividende de 40 fr. nets d'impôt. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Les Polices spéciales A B de l'Assurance financière conservent leur bonne tenue. Les petits capitalistes s'y emploient de préférence, en raison de leurs sérieuses garanties et de leur revenu rémunérateur 5 0/0.

L'action de Panama est très ferme à 365. Les spéculateurs de mauvais aloi qui ont essayé de peser sur les cours ont abandonné piteusement la partie emportée par le nombre des demandes qui s'étaient produites aux cours antérieurs.

Le marché de nos chemins de fer est très ferme.

Nouvelles militaires.

Le *Journal officiel* publie un rapport du ministre de la guerre, approuvé par le Président de la République, ayant pour objet d'abroger la décision du 2 mai 1887 relative à l'avancement des capitaines en second de cavalerie au grade de capitaine commandant. Dorénavant, cet avancement se fera par régiment, comme cela se pratiquait autrefois.

ENCORE UN CHANGEMENT DANS L'UNIFORME DES OFFICIERS

On annonce comme décidée aujourd'hui une légère modification dans l'uniforme de nos officiers d'infanterie. Les tresses d'or ou d'argent portées sur la manche comme signes distinctifs du grade vont disparaître pour faire place à l'épaulette.

Le petit uniforme du matin, pour les exercices et les manœuvres, sera conservé avec les étroits galons distinctifs du grade au bas de la manche.

Pour faire droit aux réclamations qui lui ont été transmises, le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers rengagés et commissionnés seront autorisés à remplacer, en tenue de ville, les chaussures réglementaires par des chaussures en cuir ciré ne présentant ni boutons, ni piqures, ni lacets apparents.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Paris, le 1^{er} octobre 1887.

A Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*,

Saumur.

Monsieur,

Je dois à l'obligeance de M. Prouteau, qui me fait parvenir divers numéros de votre estimable journal, de prendre connaissance des articles des 28 et 30 septembre au sujet des tramways saumurois.

Si mon nom n'avait pas été prononcé dans ces articles, quoiqu'actionnaire je me serais abstenu, mais afin de bien préciser et qu'il n'y eût pas d'erreur possible, j'ai

locale de Châteaubriant.

Il lut d'abord avec calme les premiers alinéas, puis, tout à coup, il poussa un cri de surprise, et sa figure exprima le plus profond étonnement.

Il se pencha même pour relire la grande nouvelle qui l'avait tant frappé.

Puis, n'y tenant plus, l'excellent prêtre agita son journal et se dirigea vers la porte, en criant à pleine voix :

— Sophie ! Sophie !

Sophie, tenant à la main une poêle où frétillait encore le morceau d'anguille qu'elle s'était réservé pour son déjeuner, sortit de sa cuisine tout effarée :

— Allons, bon, monsieur le curé, qu'est-ce qu'il y a encore ?

— Courez vite chez les Beaugard, et dites au père et à la mère de venir ici sans tarder.

— Mais je n'ai pas déjeuné !

— Cela ne fait rien, courez vite.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est donc bien pressé ?

— Oui, oui, ne perdez pas un instant !

Sophie ôta son tablier.

— Miséricorde, avec ces gens-là, on n'est jamais tranquille !... il y a toujours quelque chose... En voilà un sacristain de malheur ! Si j'étais M. le curé, il y a longtemps que je les aurais congédiés... Mais j'en dirai un mot à Monseigneur, à sa prochaine tournée. (A suivre.)

l'honneur de vous prier d'accueillir favorablement les présentes explications.

Divers actionnaires, voyant que la ligne ne se terminerai pas, m'ont pressenti pour savoir si j'accepterais de faire les démarches nécessaires près le conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest (réseau de Saumur), dont le siège est à Paris, 14, rue Baudin.

J'acceptais, parce que je connais les administrateurs, et parce que défendre les intérêts des actionnaires était aussi défendre les miens.

Je fus mis au courant des démarches faites pour obtenir la déchéance de la Compagnie, démarches faites inévitablement contre les intérêts des actionnaires, puisque c'est pour eux la perte sèche et nette de l'argent qu'ils y ont mis; et cette raison fut surtout ce qui me décida à accepter, d'autant qu'on me fit valoir que, étant sur place, cela me serait plus facile.

Remarquez bien que personne n'a été exclu de cette commission et qu'elle est toute disposée à recevoir les actionnaires qui voudront se joindre à elle; il est parfaitement certain qu'on peut n'être pas Parisien, et cependant savoir défendre ses intérêts; nous n'avons pas la prétention d'avoir seuls une semblable prérogative.

M. Chicoteau, que personne de nous n'a l'honneur de connaître, sera certainement reçu à bras ouverts, s'il est disposé à défendre le droit des actionnaires et des Saumurois avec nous.

M. Chicoteau paraît ignorer que la Compagnie a un conseil d'administration composé de sept membres et dont M. Von Oven (Parisien ou non) est le président; ce conseil se réunit toutes les semaines, au siège social, et défient dans la caisse de la société la quantité de titres représentant les travaux, titres qu'il remettra à l'entreprise quand celle-ci aura fini.

On peut donc les avoir puisqu'on les a, et tant qu'à l'acheteur il me semble que, dans la réunion de samedi, il était tout trouvé puisqu'il a été présenté (un peu de mémoire s. v. p.), surtout à quelques jours d'intervalle.

Je ne sais s'il y a tant de saisies et de contraintes que M. Chicoteau l'assure; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne sauraient toucher les actionnaires, ni la Compagnie; on paraît faire de l'entreprise et de la Compagnie une seule et même chose, quand au contraire il y a deux administrations parfaitement distinctes; et c'est pourquoi, nous désirons opérer une pression sur le conseil d'administration pour obtenir l'achèvement, soit par l'entreprise actuelle, soit par tout autre moyen à étudier.

En somme, nous sommes presque d'accord, Monsieur Chicoteau, et n'était votre malencontreux accident de voiture, qui vous tient à cœur, nous nous entendrions tout à fait; si l'accident est déplorable, vous avez au moins encore eu la chance qu'il vous arrive près de chez un excellent ami, qui certes s'est empressé de vous gratifier de tous les soins possibles. Si j'avais à plaider pour l'entreprise, je réclamerais de ce chef des circonstances atténuantes.

De ce qu'il est dit de la réunion d'actionnaires qui a eu lieu chez M. Chicoteau, il résulte que le légendaire marquis n'était pas de notre côté, puisqu'il y a été nommé, comme délégué, celui qui est le premier parmi eux, et que depuis quinze jours déjà j'avais été pressenti par les actionnaires d'ici. Il est certain que la transparence est trop grande pour que nous n'ayons pas de suite reconnu M. Combié dans ce délégué. Nous avons l'honneur d'être connu de lui, et serons heureux de nous rencontrer avec lui pour formuler nos revendications; mais nous pensons que ces revendications doivent être faites près le conseil d'administration, quitte à prendre un autre parti, s'il le faut, et dans le cas où nous n'obtiendrions pas satisfaction.

Comme conclusion, je ne crois pas qu'une réunion officieuse d'actionnaires, ayant les mêmes intérêts mais ne possédant pas le pouvoir, puisse délibérer utilement. Il faudra toujours, en fin de compte, s'adresser au conseil d'administration qui, seul, peut mettre l'entreprise en demeure de finir, mais ne saurait même vendre à M. Untel sans notre assentiment en assemblée générale la ligne et ses accessoires, comme cela a été proposé chez M. Chicoteau.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, avec mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

H. DE PERSIN.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Le concours annoncé pour le 2 octobre 1887 n'ayant pu avoir lieu, a été reporté au dimanche 16, à 9 heures du matin (tir à volonté).

Un second concours en cible fixe commencera le même jour, à 2 heures du soir, pour tous les sociétaires.

1^{er} prix, une année reliée du *Drapeau*; 2^e prix, un sujet bronze; 3^e prix, un livre de la Ligue; 4^e prix, une pipe; 5^e prix, une médaille bronze (P. M.).

Les 1^{er}, 3^e et 5^e prix sont offerts par la Ligue des Patriotes.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Théâtre de Saumur.

Hier soir ont eu lieu, devant une bonne salle, les débuts de la troupe d'opéra sous la direction de M. Justin Née.

Ce n'est pas dès le premier jour qu'on peut porter un jugement définitif sur des artistes qui paraissent devant un public qu'ils ne connaissent pas, ignorant eux-mêmes comment ils seront accueillis, et, par conséquent, pouvant bien ne pas être en possession de tous leurs moyens.

Disons cependant que l'impression produite a été des meilleures. La preuve en est dans les applaudissements qui se sont fait entendre, dans *Si j'étais Roi*, après chaque chœur, après chaque morceau, et dans les rappels de la fin de la pièce.

Il y a certainement plusieurs années que nous n'avions assisté, à Saumur, à d'aussi remarquables débuts.

Nous croyons que M. Justin Née a eu la main heureuse dans le choix de ses principaux artistes. M. Delmas, premier ténor, M. Delvoye, baryton, M. Boussa, basse, possèdent de réelles qualités. Nous reparlerons d'eux avec détails. La première chanteuse, M^{lle} Pelosse, a une jolie voix dont elle se sert à merveille. M^{lle} Doux est une excellente et charmante première dugazon qui ne tardera pas à être l'idole du public.

Les chœurs, également, ont fort bien marché. Ceux du premier et du deuxième acte et le chant de guerre du troisième ont été enlevés avec beaucoup d'ensemble et de précision.

Inutile de dire que, comme toujours, l'orchestre est excellent.

En résumé, voilà une soirée d'un heureux augure pour la campagne qui vient de commencer. Pendant six mois, nous aurons sans nul doute à enregistrer bien des succès à l'actif des pensionnaires de M. Justin Née.

Concerts populaires

L'Association artistique d'Angers vient de faire afficher l'annonce de ses concerts populaires.

La première audition aura lieu le dimanche 16 octobre, à une heure et demie.

Comme les années précédentes, l'orchestre est composé de cinquante-cinq exécutants.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de ces artistes.

La réputation des Concerts populaires est depuis longtemps solidement établie. Disons seulement qu'on s'abonne dès aujourd'hui, pour les vingt concerts de la saison, au bureau de location du Cirque, ou chez M. Jules Bordier, président de l'Association, 88, rue du Mail.

Nous ne doutons pas de l'empressement du public à répondre à l'appel de l'Association.

ANGERS.

Le *Patriote* annonce la mort de M. Henri-Prospér Legludic, âgé de 95 ans. M. Legludic, qui a eu son heure de célébrité révolutionnaire en 1848, laisse deux fils: l'un, le docteur Legludic, d'Angers, et l'autre, député de la Sarthe.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE TOURS

La municipalité de Tours est certainement malheureuse; elle souffre véritablement de constater que, dans son hospice général, la surveillance des malades est encore confiée à des Sœurs. On les a chassées des écoles, il faut mieux encore; dans sa dernière séance, le conseil municipal de

Tours a voté une fois de plus la laïcisation de l'hospice. Comme l'a dit un des sectaires du conseil: « Le bureau de bienfaisance a été laïcisé, il ne sera pas plus difficile de laïciser l'hospice. Le dévouement n'est pas l'apanage du culte. » Et une autre forte tête a appuyé cette motion en ajoutant: « Les 24 Sœurs qui sont à l'hospice ne soignent jamais les malades! Elles ne s'occupent que de la lingerie. » C'est encore plus bête qu'odieux.

Ce qui explique en partie la fureur de ces radicaux, c'est qu'après avoir travaillé plus de six mois, ils ont réussi seulement à faire supprimer le poste d'aumônier dans l'hospice civil, sans parvenir à faire interdire à l'honorable ecclésiastique qui remplissait cette mission, l'accès des salles de l'hospice militaire dépendant du même établissement. Le règlement aidant — règlement établi naturellement par la commission radicale de l'hospice, — on s'est peu à peu opposé à ce que l'aumônier se rendît auprès des malades; on lui a défendu de parler aux uns, de confesser ou d'administrer les autres; on lui a retiré ensuite le logement qu'il occupait dans l'hôpital, on a décidé, enfin, qu'en cas où un moribond réclamerait un prêtre, on le prierait d'attendre qu'un des vicaires de la paroisse voisine eût le temps de se rendre auprès de lui. Puis on songea à obtenir l'adhérence — pour parler le langage du rapporteur — de l'autorité militaire; on lui soumit le nouveau règlement en insistant pour que celui-ci fût appliqué dans les salles réservées aux hommes de troupe; on se croyait sûr de la victoire. On juge du désespoir de tous les conseillers, quand l'autorité militaire refusa d'obtempérer à l'invitation.

SUPPRESSION DE LA COUR D'ORLÉANS

Le ministre de la justice s'est engagé à déposer un projet de loi revisant la loi de 1883, dans le sens d'une réduction du nombre des cours d'appel.

La cour d'appel d'Orléans serait supprimée par le projet en question et réunie à celle de Bourges.

Des dix conseillers, cinq seraient mis à la retraite, les cinq autres seraient envoyés au nouveau siège de la cour.

On assure également que les offices d'avoués près la cour ne seraient point supprimés, mais que leurs titulaires devraient se transporter à Bourges.

Cette nouvelle est également annoncée par le *Journal du Loiret*.

DÉCOUVERTE D'UN TEMPLE ANTIQUE

Des fouilles exécutées dans les champs de la Frétière, commune de Sillé-le-Guil-laume (Sarthe), ont donné des résultats inattendus.

Les substractions qui sont l'objet de ces fouilles sont celles d'un temple antique accusé dans toutes ses parties principales. Ce temple avait 30 mètres de longueur sur 16 m. 65 de largeur; il comportait un portique à colonnades à son entrée, et à l'intérieur il était divisé en trois nefs formées par des colonnes dont on retrouve les soubassements.

A l'entrée du sanctuaire, qui n'est pas encore suffisamment étudié, s'élevait un aedicule orné de colonnettes dont on a retrouvé des fragments, et, tout à côté, on voit les restes d'un massif dans lequel s'amortissait la colonnade de droite, sans qu'on puisse bien, en l'état, préciser sa destination. C'est sous cet aedicule, ou, du moins, à côté, qu'on a trouvé de nombreuses monnaies romaines dont quelques-unes en parfait état de conservation.

Comme tous les temples païens, le parénet du portique, auquel on accédait par des marches, était surélevé de 1 à 2 mètres au-dessus du sol, et le dallage du portique était au niveau de celui du temple. Seul le sanctuaire était quelquefois surélevé de deux marches.

Le temple qui fait l'objet de ces études était de la nature de ceux qu'on appelait *basiliques*, lieux où l'on rendait la justice. — C'est la forme de ces sortes d'édifices qui servit de modèle aux monuments religieux de la chrétienté.

La présence d'un temple implique naturellement une agglomération, et là, l'agglomération devait être importante, car le temple est considérable; elle était importante, en effet, car elle couvrait au moins 6 hectares où ses vestiges sont partout plus ou moins apparents.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 4 octobre,

CADET-ROUSSEL, folie-vaudeville en 3 actes.
L'Homme n'est pas parfait, vaudeville en 1 acte.

Jeudi 6 octobre,

MIGNON, opéra-comique en 3 actes.

Samedi 8 octobre,

LA MASCOTTE, opéra comique.

Dimanche 9 octobre,

Les PAUVRES DE PARIS, drame.
CADET-ROUSSEL, folie-vaudeville en 3 actes.

A l'étude: *Le Barbier de Séville*; *les Mousquetaires de la Reine*; *Fra-Diavolo*.

CONSEILS ET RECETTES.

COMMENT DOIT-ON DORMIR EN CHEMIN DE FER? — On est souvent obligé de passer une nuit en wagon, et on peut se demander s'il est indifférent de dormir dans une position plutôt que dans une autre.

Les médecins conseillent en général de se coucher en tournant le dos à la locomotive; dans cette position et par le mouvement du train, le sang est chassé de la tête, ce qui procure un sommeil plus calme et plus léger.

GUÉRISON DES PANARIS.

Prenez une poignée de feuilles de fèves de marais fraîches ou séchées, faites-les macérer quelques instants dans de l'eau bouillante, et plongez pendant deux heures dans cette décoction, suffisamment refroidie, le doigt malade, en maintenant l'eau chaude au moyen d'un réchaud; la douleur se calmera et disparaîtra promptement.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 septembre:

TEXTE. — Les Eaux pétrifiantes, par M. Ch.-Er. Guignet. — Les Chenilles et les Villagagnon, par M. H. Bordier. — Catherine de Médicis, par M. H. Bordier. — L'Hôtel de Laubordes, à Toulouse. — Cérémonies funèbres chez les Djikes, par M. Alexandre Bertrand. — Saint François de Sales, par M. Ed. Ch. — Etudes militaires. — Aux Iles Marquises. — Les Plumes métalliques chez les anciens, par M. G. L.

GRAVURES. — Cascade d'eau pétrifiante d'Étofs (Haute-Marne), dessin de Lancelot. — Catherine de Médicis. — Fenêtre et porte de l'hôtel de Laubordes, à Toulouse, dessins de M^{lle} Lancelot. — Saint François de Sales. — Etudes militaires (3 fig.). — Iles Marquises; sépulture et chasse d'un chef.

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 4^e octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les *Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE*; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 4 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 45, — 4 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grélet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Le ROBOUYVEAU-LAFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII.

— Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOUYVEAU-LAFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Remarque: Les Pharm^{ies}. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^r de BOUYVEAU-LAFECTEUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11, et de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE D'IMMEUBLES

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques,

Consistant en : Maison d'habitation, Morceaux de Terre & Bois taillis,

Situés communes de Neuillé et d'Allonnes, dépendant de la communauté d'entre les époux VALLÉE-FAVEREAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 23 octobre 1887, à midi et demi, en l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Aux requêtes, poursuites et diligences de M. Jean Dargouge, cultivateur, demeurant commune de Neuillé, agissant en qualité de tuteur datif de M. René Vallée, propriétaire, demeurant au même lieu ;

Ayant pour avoué M^e Felix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. François Guérineau, propriétaire, demeurant à Bessac, commune de Neuillé, en sa qualité de subrogé-tuteur de M. René Vallée, sus-nommé, suivant délibération du conseil de famille dudit sieur René Vallée, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-est de Saumur, le seize août mil huit cent quatre-vingt-sept ;

Le dimanche vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi et demi, en l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé.

Il sera procédé à la vente par adjudication, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, situés communes de Neuillé et d'Allonnes, dépendant de la communauté existant entre M. René Vallée et la dame Renée Favereau, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble commune de Neuillé.

DÉSIGNATION

Commune de Neuillé.

1^{er} Lot.

UNE MAISON, servant d'auberge, nommée les Jouanneaux, sise commune de Neuillé, et comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, cave, four, puits, hangar, deux écuries, un toit à porcs, greniers au-dessus des chambres ;

Et un morceau de terre affilé de vigne et d'arbres fruitiers ;

Le tout compris au cadastre sous les n^{os} 694, 695, 696, 694 bis et 696 ter, section B, pour une contenance de un hectare neuf ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi Bloudeau, au levant la route de Vernantes à Saumur, au couchant Brossard.

Mise à prix : sept mille trois cents francs, ci..... 7.300

2^e Lot. UN MORCEAU DE TERRE, affilé de vigne et d'arbres fruitiers, nommé la Petite-Pâturée, sise commune de Neuillé, comprise au cadastre sous le n^o 954 P de la section B, pour une contenance de dix-huit ares, joignant au nord Bloudeau, au midi un chemin, au levant Samson et au couchant la route de Vernantes à Saumur.

Mise à prix : neuf cents francs, ci..... 900

Commune d'Allonnes.

3^e Lot.

UN MORCEAU DE TERRE labourable, nommé les Fontaines ou les Joigneaux, sis à Recouvrance, commune d'Allonnes, compris au cadastre sous le n^o 8 de la section K, pour une contenance de trente-trois ares, joignant au midi Ory et Biot, au couchant Favereau, au levant Goujon.

Mise à prix : mille francs, ci..... 1.000

Commune de Neuillé.

4^e Lot.

UN BOIS TAILLIS, nommé la Pretreau ou la Taillis-des-Renaudières, sis commune de Neuillé, et compris au cadastre sous les n^{os} 774 et 803, section B, pour une contenance de quarante-sept ares cinquante centiares, joignant au nord Samson et Neron, au couchant Samson.

Mise à prix : onze cents francs, ci..... 1.100

Total des mises à prix : dix mille trois cents francs, ci.. 10.300

Pour les renseignements, s'adresser :

Soit à M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e LEDROIT, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué sousigné.

Saumur, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé,

Le dimanche 16 octobre 1887, à 1 heure de l'après-midi,

UNE MAISON

De construction récente,

Située au bourg de Neuillé,

Composée de trois appartements au rez-de-chaussée, comprenant deux chambres à feu et cuisine, grenier au-dessus converti en ardoises, bâtiments et servitudes dans lesquels se trouve un pressoir en pierre à vis, jardin anglais devant la maison en terrasse sur la rue du bourg, autre jardin derrière la maison, belles caves sous roc, le tout contenant environ 11 ares ;

Et une VIGNE avec petit pavillon, bien plantée de pieux pour recevoir des fils de fer, située aux Roches, dite commune de Neuillé, contenant 46 ares.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT, notaire. (672)

Etude de M^e Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n° 1.

A VENDRE

Sur conversion de saisie en vente volontaire,

Sur publications judiciaires

LA TERRE DE MALITOURNE

Située communes de Luynes, Fondettes et Pernay,

D'une contenance d'environ 405 hectares, à 12 kilomètres de Tours ;

Maison de maître et dépendances ; quatre corps de ferme contenant environ 80 hectares ;

Bois taillis, et vingt et une futaies contenant environ 330 hectares ;

Vignes en plein rapport, 10 hectares ;

Terres et prés non compris dans les fermes.

CHASSE — PÊCHE DANS LES ÉTANGS

Mise à prix : quatre cent mi le francs, ci..... 400,000fr.

Jouissance de suite.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours du Samedi 22 Octobre 1887, à midi précis.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e Jules MELIN, avoué poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n° 1 ;

2^o A M^e HERVÉ, avoué, présent à la vente, demeurant à Tours, boulevard Béranger, n° 9 ;

3^o A M^e RICHARD, séquestre judiciaire, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, n° 36 ;

4^o Et, pour visiter, au garde de la propriété. (673)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE RÉCOLTES DE VIGNES SUR PIED

Le DIMANCHE 9 OCTOBRE 1887, à une heure du soir, à Montaglan, commune de Bageux, dans une maison dépendant de la succession de M^l Pauline DROUARD,

Il sera vendu :

La récolte à faire sur 1 hectare 55 ares environ de vigne rouge et blanche, audit lieu de Montaglan.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Rue du Puits-Tribouillet, n° 6,

AVEC ÉCURIES & REMISE

S'adresser à M^l PICHON, à Sainte-Anne de Nantilly, ou à M^e GAUTIER, notaire. (653)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le JEUDI 6 OCTOBRE 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Un ameublement de salon en paillassandre, garni en soie, bois de lits, commodes, buffet avec étagères, table à rallonges, dessertes, tables de nuit en acajou, tables de toilette, console, coffres à bois, garde-robes, canapés, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, lits en fer avec sommiers, glaces, pendules, rideaux, tapis ;

Objets de literie, grande cuisinière en fonte, calorifères, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, échelles, futailles, vin rouge en bouteilles ;

Un escalier en fer, un gymnase avec ses accessoires et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER DE SUITE

GRANDE ET BELLE

MAISON

Donnant place Saint-Pierre, au coin de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

3 écuries, remise, cour avec volière, grandes caves voûtées.

S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire, rue Beaurepaire, 17. (663)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A LOUER DE SUITE UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, Avec Jardin, ayant appartenu à M. Raimbault.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14,

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincailleur.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue de la Paix, à PARIS, G.-L.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.



LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	82 20	82 15	Est	797 50	797 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518	518 75
4 1/2 %	102 55	102 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1278 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	531	527	Est	389 50	390
4 1/2 % (nouveau)	109 15	109 40	Midi	1157 50	1153 50	— 1865, 4 %	522	519	Midi	395	394 75
Obligations du Trésor	508	510	Nord	1550	1540	— 1869, 3 %	413 50	412	Nord	403 50	404
Banque de France	4150	4180	Orléans	1227 50	1225	— 1871, 3 %	393 25	394	Orléans	397 50	396
Société Générale	460	460	Ouest	883 50	883 75	— 1875, 4 %	521	522	Ouest	395	395
Comptoir d'Escompte	1025	1025	Compagnie parisienne du Gaz	1331 25	1330	— 1876, 4 %	520 25	521	Paris-Lyon-Méditerranée	394 50	394
Crédit Lyonnais	568 75	570	Canal de Suez	3002 50	2000	Bons de liquid. Ville de Paris	533 50	533 75	Paris-Bourbonnais	392 50	394 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375	1380	C. gén. Transatlantique	526 25	527 50	Obligations communales 1879	479 50	479 75	Canal de Suez	590	586 25
Crédit mobilier	327 50	330	Russe 5 0/0 1870	99 10	99 25	Obligat. foncières 1879 3 %	485	485	Panama 6 0/0	443	440
Canal Intér.-Panama	366 25	365				Obligat. foncières 1 83 3 %	381 50	382			